

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 13 novembre 2000 à 20 H
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 33

Tous les délégués

sauf MM. OESTERLE et GANGLOFF (excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER et MORITZ.

MM. WEISHAAR J., TIMMEL, BAUMANN, LOBSTEIN, BERNECKER, BABILON, Mme POSDIADLO-WITTMER, MM. WEISS A., MEYER Ch.

DEL. N° 24 /2000

OBJET : CREATION D'UN CENTRE (OU D'UNE MAISON) DES SERVICES

- VU l'enveloppe « développement local » attribuée par le Conseil Général du Bas-Rhin au titre du contrat d'objectifs 1996 – 2000 présentant un solde d'environ 1 200 000 F
- CONSIDERANT la proposition du Bureau de reconsidérer les positions prises dans le cadre des orientations budgétaires 1999 qui avaient reporté à une échéance ultérieure la réalisation du centre de services
- ENTENDU l'exposé du Président sur les objectifs généraux du projet, les fonctions du centre de service, l'implantation, les moyens nécessaires, et le coût prévisionnel

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

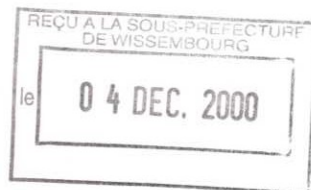
- . d'approuver le concept du centre de service (ou maison des services) de la Vallée de la Sauer ;***
- . d'approuver la mise en construction de la première tranche sur les terrains appartenant à la Communauté de Communes à côté de siège pour un coût prévisionnel de 3 200 000 F H. T. ;***
- . d'inscrire la réalisation de la première tranche de l'opération au budget 2000 pour un coût prévisionnel de 3 200 000 F H. T. ;***
- . d'approuver le plan de financement prévoyant l'inscription d'une première tranche au programme de développement local 1996 – 2000 et d'une seconde tranche au programme de développement local 2001 – 2006 ;***

. de charger le Président de solliciter les aides financières auprès du Conseil Général, de l'Etat (au titre de la D. G.E. ou de la Dotation de Développement Rural) et de la Région Alsace ;

. de retenir la D. D. E. de Niederbronn-les-Bains comme conducteur d'opération au taux de 1,6 %

. d'autoriser le Président à signer l'annexe conduite d'opération avec la D. D. E.

. d'autoriser le Président à engager les consultations pour la passation d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 20 novembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final downward stroke.